

Archives départementales de la Dordogne.

**Archives Gontaut-Saint-Geniès**

**1 Mi 493, 498, 516-518**

inventaire analytique

par Pascale Marouseau, conservateur du Patrimoine,  
directeur des Archives départementales

Périgueux, 1990

**Archives Gontaut-Saint-Geniès  
Etat des microfilms**

- 1 Mi 493** Famille de Gontaut Saint-Geniès.  
Liasse A. 1431-1584 (24 pièces).  
Collection privée.  
1989. 7,50 m.  
1431-1584.
- 1 Mi 498** Famille de Gontaut Saint-Geniès.  
Liasse B (1362 - 1461) 19 pièces.  
Liasse C (1147 - 1363) 58 pièces.  
Collection privée.  
1989. 15,70 m.  
1147-1461.
- 1 Mi 516** Famille de Gontaut Saint-Geniès.  
Liasse D, pièces 151 à 185.  
Collection privée.  
1990. 10,50 m.
- 1 Mi 517** Famille de Gontaut Saint-Geniès.  
Liasse E, 27 pièces.  
Collection privée.  
1990. 10,30 m.  
1439-1778.
- 1 Mi 518** Famille de Gontaut Saint-Geniès.  
Liasse F, 66 pièces, n° 187 à 302.  
Collection privée.  
1990. 10,50 m.

ARCHIVES GONTAUT-SAINT-GENIES. Liasse A.

1 Coté 98

Transaction entre Jean de Carbonnières et Richard de Gontaut comme mari de Jeanne de Salignac, dame de Saint-Geniès et la Chapelle-Aubareil, pour la constitution d'une rente de 15 livres. 1441, Montignac-sur-Vézère.

Témoins : Jean de Losse et Bertrand de Belet, damoiseaux, Hugues Rocho.

Seing manuel du notaire Jean HERVEY.

Orig. (37 cm x 44,5 h) latin. Parchemin. Autre numérotation 129.

2 Coté 99

Procédure devant Raymond de Petit juge mage royal dans la sénéchaussée du Périgord et lieutenant du sénéchal Pons de Beynac, entre Aymar Roux, damoiseau héritier de Marguerite de BOST et Richard de Gontaut, se disputant le lieu de la Chapelle-Aubareil. 1435, Périgueux, à l'assise du roi.

Orig. (21 cm x 29 h) latin. Papier, cahier de 12 pages (La fin manque).

3 Coté 100

Donation par Jean de Cugnac, de Saint Pierre de Cabans, à Richard de Gontaut son neveu, de tous les droits qu'il a dans la châtellenie et baronnie de Badefol près Limeuil. 1431, 6 juin, Montignac.

Copie 1522 par Gardete, notaire à Montignac d'un acte reçu par Jean HERVEY (54 x 69 h) latin. Autre numérotation 127 - Coté BB (XVIIe s.).

4 Coté 101

Octroi par Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges à Richard de Gontaut, damoiseau, seigneur de Saint-Geniès et Badefol, de toute justice sur l'hospitium du Bost et plusieurs manses situés dans la châtellenie de Montignac et dont Richard est seigneur foncier. Il l'autorise à planter des fourches de justice, à nommer juges procureurs, greffiers et sergents, se réservant l'hommage. 1437, 18 avril, Securio.

Copie (18,5 cm x 24 h) collationnée XVIIIe s., papier, cahier 12 pages.

5 Coté 102

Renvoi devant le Parlement de Bordeaux du procès entre Pierre de Chaumont, seigneur de Badefol et Richard de Gontaut : ce dernier occupe le château et la terre de Badefol pour empêcher le sieur de Chaumont de les recouvrer. Richard avait appelé de la sentence du sénéchal au Parlement de Paris. 1452, 8 mai, Paris.

.../...

Copie (19 cm x 26,5 h) latin collationnée (1779). Parchemin, 4 pages.

7 Coté 103

Extrait des registres du Parlement de Toulouse qui restitue à Richard de Gontaut ses place, terre, seigneurie et appartenances de Badefol jusque là détenus par Raymond de Chaumont, fils de feu Pierre de Chaumont. 1464, 11 septembre, Toulouse.

Copie (20 cm x 27 h) collationnée 1776. Parchemin, 4 pages.

6 Non coté. (autre numérotation : 103)

Testament commun de Bernard de Gontaut de Saint-Geniès et Louise de Saint-Ours, son épouse, faisant de leur fils aîné Henri de Gontaut leur héritier universel. 1580, 25 juin, Bergerac, devant le notaire Mathurin Dupuy.

Copie (21 cm x 28 h) français collationnée 1787. Parchemin, 8 pages, sceau de cire rouge 2,5 x 2,5 cm plaqué. Autre cote DD1.

8 Coté 104

Transaction entre Richard de Gontaut, chevalier, seigneur des châteaux de Badefol et Saint-Geniès ; et Louise de Cugnac sa nièce, épouse d'Arnaud Raymond de Saint-Ours au sujet des droits de justice détenus par feu noble Jean de Cugnac, père de Louise dans la paroisse de la Salvetat, près Cadouin. 1465 (v.st), 9 janvier, château de Cugnac, notaire Antoine de Collo.

Original (80 cm x 69 h) latin. Parchemin. Autre numérotation 126.

9 Non coté (autre numérotation : 104)

Testament de Louise de Saint-Ours, femme de Bernard de Gontaut Saint-Geniès, faisant d'Henri de Gontaut, son fils aîné, son héritier universel. 1584, 22 juin, château de Campagnac, paroisse de Belvès, devant le notaire Laville. Autre cote EE1.

Copie (21 cm x 27 h) français collationnée 1786. Parchemin, 4 pages, sceau de cire rouge 3 x 2,5 cm plaqué.

10 Coté 105

Donation par Jean de Cugnac, damoiseau, fils de feu Etienne de Cugnac, fils d'Henri de Cugnac, aussi damoiseau, à Richard de Gontaut, seigneur de Badefol, de tous les droits qui lui viennent de ceux-ci. 1469, 9 juin, la Chapelle-Aubareil.

Copie (60 cm x 50 h) latin 1505. Parchemin. Autre numérotation 130.

11 Coté 106

Transaction entre Gaston de Gontaut, seigneur de Biron et

.../...

Sqr de Salignac

Antoine de Salignac (diocèse de Cahors) d'une part, et Richard de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Geniès d'autre part. Gaston n'ayant pas restitué à Richard les 100 réaux d'or empruntés pour racheter le château, devra lui payer 153 écus. (voir acte coté 107). 1461, 22 mai, Saint-Geniès.

Extrait des minutes de Dumas (registre H, fol. 119), (19 cm x 24,5 h) copie latin. Papier, cahier 12 pages. Autre numérotation : 128.

12 Coté 107

Reconnaissance de dette par Gaston de Gontaut, seigneur de Biron à Richard de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès, de la somme de 100 réaux d'or prêtés pour racheter le château de Biron occupé par Mabrigon de Bédarieux, capitaine pour les Anglais de la ville de Bergerac. 1454, 25 mai, Sarlat.

Orig. (33 cm x 49,5 h) latin. Parchemin, seing manuel du notaire Aymar de REYNIA. Autre numérotation 131.

13 Coté 109

Arrentement emphytéotique par Richard de Gontaut, chevalier, seigneur de Badefol, à Guillaume de Betolhio d'une maison, chenevières etc. à Saint-Vincent et Calès. 1465 (v.st.), 10 janvier, la Chapelle-Aubareil.

Orig. (54 cm x 57 h) latin. Parchemin, seing manuel du notaire Pierre DUMAS de Saint-Geniès.

14 Coté 110

Arrentement emphytéotique / bail à fief par Richard de Gontaut à Antoine de Collo, prêtre et Jean son frère, du mas de la Guissonye dans la paroisse de Cussac. 1465 (v.st.), 21 mars, Badefol, paroisse de Saint-Vincent.

Orig. (38,5 cm x 56 h) latin. Parchemin, même seing manuel.

15 Coté 111

"Transaction entre Messieurs les religieux de Cadouin et Richard de Gontaut (...) qui en contient quatre autres plus anciennes ...", à savoir de 1255, 1276, 1284 et 1287. 1467 (v.st.), 17 avril, au monastère de Cadouin.

Copie (22 cm x 34 h) collationnée. 1767. Papier, cahier de 28 pages. Autre numérotation : 132.

16 Coté 112

Arbitrage entre Richard de Gontaut et frère Roger ROCQUETI prévôt de Trémolat, au sujet de leurs droits de justice sur les paroisses de Cussac, Calès et Badefol, et du Moulin de Thalix. 1467, 29 avril, au repaire de Clusel.

Orig. (20 cm x 29 h) latin. Papier, cahier 8 pages.

Couverture en parchemin : fragment de procédure en français entre Jacqueline de Béthune et Jean Larmandie pour non paiement de dettes. 1613.

17 Coté 113

Pierre et Pierre de Trémolat père et fils reconnaissent tenir en fief (s<sup>o</sup>le emphytéose) de Richard de Gontaut, seigneur de Badesfol et de Jeanne de Saliganc ainsi que leur fils Jean la/le fasionem de la Salaberte dans la paroisse de Saint-Geniès. 1467, 20 novembre, château de la Chapelle-Aubareil.

1 Copie (49 cm x 52 h) latin 1502. Parchemin.

2 Autre copie (19 cm x 24,5 h) non datée (XVIII<sup>e</sup> s.), latin. Papier, cahier 8 pages.

18 Coté 114

Mandement du roi Louis XI au sénéchal de Périgord ordonnant le respect par les manants de la châtellenie de Badesfol du droit de guet et garde du château et le paiement des défauts à la suite d'une plainte de Richard de Gontaut. 1567, 19 décembre, Le Mans. Français suivi de

Mandement du sénéchal Jean de la Rochefoucauld ordonnant l'exécution des lettres royales. 1568, 12 décembre, Sarlat. Latin.

Orig. (37 cm x 32,5h), français et latin. Parchemin. Trace de scellement sur double queue.

19 Coté 115

Comparution, devant Hugues Bailly, (alias Bayly), chevalier, seigneur de Razac, lieutenant du sénéchal de Périgord, du procureur de l'abbé de Cadouin, convoqué pour l'exécution des lettres royales (cf 114) concernant les hommes de l'abbé, dans la châtellenie de Badesfol et la paroisse de Calviac. 1468 (v.st.), 10 février, Mont de Domme, aux assises du sénéchal.

Orig. (37 cm x 15 h), latin. Parchemin. Autre numérotation  
4. Scellement sur simple queue.

20 Coté 116

Transaction dans un procès entre Richard de Gontaut, chevalier, seigneur des châtellenies de Saint-Geniès et Badesfol, et le chapitre de Cadouin avec l'abbé Pierre de Gain, au sujet de la justice, haute moyenne et basse sur le monastère et le bourg de Cadouin, ainsi que divers cens et rentes. Médiation de Julien Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Aulaire, et de Reynaud de Gain (Ganh) seigneur d'Oradour.

Au terme de la transaction, redéfinition des limites de l'abbaye, partage du péage de Cadouin, création d'officiers de justice communs, confirmation des privilèges et fondation d'un obit au grand autel, où se trouve le tombeau du seigneur de Badesfol. 1469 (v.st.), 26 mars, au monastère de Cadouin.

Mise en forme (63 cm x 150 h) latin, 1563 par Guillaume

.../...

de Laroche. Parchemin, 3 peaux cousues.

21 Coté 153

Enquête tendant à prouver au profit de Jean de Gontaut de Badefol l'ancienneté d'un droit de péage levé par les seigneurs de Badefol sur les marchandises traversant la juridiction, ainsi que les droits de haute, moyenne et basse justice, après que les Anglais aient brûlé le château et les titres. 1545 (v.st.) 27 février.

Copie (19 cm x 25 h) français, 6 décembre 1758. Papier, cahier de 101 pages. Autre numérotation 106.

22 Coté 177

Testament de Bernard de Gontaut, chevalier de l'ordre du Roy, enseigne de la compagnie du roi de Navarre, instituant son épouse Louise de Saint-Ours héritière universelle. 1575 (v.st.) 19 février, château de Campagnac, paroisse de Vielvic. Notaire Barde.

Copie (19 cm x 26 h) français. Papier, 4 pages.

23 Coté 183

Même teneur que le numéro 6 (non coté).

Copie (19 cm x 25 h) français du 7 avril 1604, collationnée. Papier, 8 pages.

24 Coté 186

Même teneur que le numéro 9 (non coté).

Copie (19 cm x 25,6 h), français, ni signée ni collationnée. Papier, 6 pages.

ARCHIVES GONTAUT-SAINT-GENIES - LIASSE B  
1 MI 498

1 Coté 17

Testament -passé sous le scel de l'official de Sarlat par Raymond Godal- de noble Seguin de Gontaut-, seigneur de Badefol (enterrement à Cadouin, legs aux couvents de mendiants de Bergerac et Belvès, fondation d'une chapellenie à Badefol, héritier universel Jean de Gontaut son fils avec clauses de substitution). Fait au château de Badefol, le 23 août 1371.

Copie lacunaire / XVIIIè s/ d'une copie de 1512 par PHILIPARIE notaire de Belvès (19 cm x 24,5 h) latin. Papier, cahier de 16 pages (13 écrites).

2 Coté 75

Sentence arbitrale rendue par Guillaume de Durfort, auditeur aux causes à la chancellerie pontificale, entre Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol et la prévôté de Trémolat, pour la délimitation des rentes à eux dues dans les paroisses de Calès et Cussac. Avignon, palais pontifical, vendredi 17 février 1363 (vieux style).

Original (74 cm x 92 h) latin. Parchemin renforcé par des pièces de toile et de papier. Seing manuel d'un notaire effacé (appelé Pierre de CHISSIACO dans une mention au dos). Repli et cordelette verte servant à attacher le sceau.

3 Coté 76

Lettres monitoires de Jean de SELVES enjoignant à Seguin de Badefol de respecter la composition passée par son frère Gaston de Gontaut et Guillaume MEYCHIN prévôt de Trémolat. Avignon, 23 septembre 1363.

Original (71 cm x 62,5 h) latin. Parchemin avec nombreux trous. Seing manuel de Raymond ROGERII, notaire apostolique du diocèse de Sarlat.

4 coté 77

/Mandement de l'official de Sarlat?/ requérant , au nom de Jean de SELVES, le bras séculier pour faire saisir les biens et si nécessaire la personne de Seguin de Gontaut -qui a été excommunié- pour avoir refusé d'appliquer la sentence du 17 février 1369 (cf 2). 23 avril 1365 (vieux style).

Original (32 x 42 h) latin. Sceau pendant sur double queue arraché.

Pièce jointe (32 cm x 7 h) latin /mandement du sénéchal de Périgord et Quercy pour le duc d'Aquitaine prince de Galles du 22 avril 1365/ Morceau de sceau sur simple queue, celle-ci passée dans le parchemin principal.

5 Coté 78

Bail à fief (emphithéose) par Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol, à Guillaume de CASTELNAU (CASTRONOVO) de Saint-Front d'une maison située dans le barri du château de Badefol à charge de 18 deniers de rente annuelle. A Badefol, 18 avril 1367 (vieux style), sous le règne d'Edouard roi d'Angleterre.

Original (25 cm x 28,5 h) latin. Parchemin. Trace de scellement sur double queue. Notaire royal (anglais) Armand de DAYANO.

6 Coté 79

Bail à fief (emphitéose) par Seguin de Gontaut, seigneur à Badefol, à Bernard de BARGENAS de Badefol, d'une maison avec sa plaidure dans le barri de Badefol, à charge de 12 deniers de rente annuelle. A Badefol, le 11 juin 1367.

Original (25,5 cm x 28,5 h) latin. Parchemin. Notaire royal (anglais) Armand de DAYANO.

7 Coté 80

Testament de Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol. Fait au château de Badefol, dans la chambre du seigneur, le 23 août 1371 (cf 1) Grosse délivrée sur lettres compulsoires du juge de la châtellenie de Belvès à la demande de Jean de Gontaut (texte des compulsoires reproduit).

Original (59 cm x 79 h) latin. Parchemin. Seing du notaire royal de Belvès DURAND de PHILIPARIE. Trou et tâches noires.

8 coté 82 (corrigé en 92).

"Mémoire sur une partie la moins éloignée de la généalogie de la très ancienne et illustre maison des seigneurs de Gontaut, tel que Saint-Martin de Lapeirrière l'a trouvé écrit par feu son bis aïeul paternel, parmi ses vieux papiers". Sans date /fin XVIIIè s/.

Original (21 cm x 32,5 h) français. Papier 4 pages.

9 Coté 83. 2 pièces.

Obligation reconnue par Arnaud Amanieu, chevalier, seigneur d'ALBRET, à Seguin de Badefol, capitaine de la ville d'Anse, diocèse de Lyon, de 20.000 florins d'or et 200 marcs d'argent. Acte passé par le notaire impérial et pontifical Nicolas GERBAUD - 12 mai 1362.

Copie (21 cm x 29 h) latin. Papier, 4 pages /XVè s/  
Autre copie (19 cm x 24,5 h) latin. Papier 8 pages (XVIIIè s/.

10 Coté 84

"Acte par lequel Seguin de Gontaut seigneur de Badefol, met plusieurs plans au sire d'Albret, en vertu d'un traité fait le 26 avril 1364 avec le duc de Berry..." A Clermont-Ferrand, 21 mai 1364 Notaire Jean DULCERII

Copie (20,5 x 32 h) latin par Leydet -chanoine de Chancelade- d'un acte en parchemin, conservé au Trésor de Pau, dans l'armoire d'Albret. Cf répertoire d'Albret, chap. 3, Papier 18 pages /XVIIIè s./.

11 Coté 85

"Acte solennel par lequel Thonet de Gontaut se déclare pour le roy de France /Charles V/ du vivant de son père Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol. Château de Montignac, 6 janvier 1369 (vieux style). Acte reçu par Hélié de CRUCE, notaire impérial habitant le Puy-Saint-Front à Périgueux. (suivi de notes de Leydet sur l'acte original, son contenu et les circonstances historiques de l'acte).

Copie (21 cm x 32 h) latin par Leydet sur l'acte original du Trésor de Pau, armoire du Périgord, cf répertoire de Périgord, chap. 3, cote 83. Papier, 8 pages, 20 janvier 1774.

12 Coté 86 (autre cote VI <sup>XX</sup> II/122)

Noble et puissant homme Jehan de Gontaut, chevalier, seigneur de Badefol, baille à fief (sive emphytéose) à Jean de BARGELIS ? de Badefol une pièce de terre à Badefol près du ruisseau de la Banha auto et du chemin pour où l'on va du Port de Badefol vers Molières à charge de 16 deniers rente. A Badefol, lundi après la fête de l'apôtre Saint-Mathieu.

Original (24 cm x 20 h) latin. Scribe G. de Novello.

13 Coté 87

Contrat de mariage de Delphine de Gontaut, fille de Seguin, seigneur de Badefol, avec Pierre de CUGNAC, damoiseau, fils de feu Guillaume, chevalier, de Cabans. Il donne, pour sa fille, 1000 livres de monnaie périgourdine, un lit garni, les habits de noce, et à Pierre 250 livres pour asseoir des rentes. Passé devant l'Official de Sarlat. Jeudi après l'Annonciation 1349 (vieux style).

Original (22,5 cm X 52,5 h) latin. Parchemin très noirci. Sceau pendant sur simple queue.

14 Coté 88 (autre cote VII <sup>XX</sup> I/141)

Noble homme Jean de Gontaut dit "Chopi de Badafol" damoiseau de Badefol, choisit comme procureurs. Gironet ? de Gontaut dit "de Badafol" coseigneur de Bridoyre son oncle, Guillaume de RUPPE DOMI et Pierre de LANDEGUIEN ? clerc habitant à Bergerac. Carlat ?, diocèse de Saint-Flour, 27 mai 1376.

Original (52 cm x 30 h) latin. Parchemin. Seing du notaire impérial scribe à la cour de Rodez Jehan FRES.

15 Coté 90-91-93-100

Copie devant Antoine de la MONGIE et Jean LASERRE jeunes, notaires, de 4 actes produits par frère Jean de BURC, jadis abbé de Feyse, religieux à Cadouin et délivrée à Guy de Gontaut.

1 - Transaction entre Gui de Gontaut et Pierre de Cugnac au sujet de la dot de Delphine de Gontaut. 29 avril 1360.

2 - Codicille du testament de Seguin de Gontaut. 24 août 1371. Château de Badefols

3 - Transaction entre Pierre de Gontaut et Jean de Cugnac. 2 mai 1397. Château de Badefols.

4 - Donation par Jean, seigneur de Cugnac à Richard de Gontaut. 6 juin 1431. Montignac.

Monastère d'Aillac (Molières) 7 décembre 1521.

Original (56 cm x 100 h) français et latin. Parchemin (deux peaux cousues).

17 Coté 94

Dépositions de témoins recueillies par Géraud TARNEAU, lieutenant du sénéchal de Périgord, et Sardon de BARS, notaire, substitut du roi et autres commissaires députés... pour connaître la situation du lieu de Badefol et les revenus... dont disposait Pierre de Badefol. Février 1458 (vieux style).

Original (20 cm x 28 h) français. Papier cahier de 42 folios (38 écrits) Notaire Pierre DUMAS.

18 Coté 95

Testament de Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol. Sépulture chez les frères mineurs de Bergerac auxquels il donne son moulin à 2 roues de Bergerac, sur le Caudeau. Autres dons aux Prêcheurs, aux Carmes, à Saint-Martin de Bergerac. Héritier universel son neveu Pierre de CHAUMON. Bergerac, maison du testateur, 9 décembre 1422. Grosse février 1424 par Pierre CHAPOLETA.

Copie occitan et latin (59 cm x 190 h) collationnée le 3 mars 1505 (vieux style). Parchemin (trois peaux cousues).

19 Coté 96-97 2 pièces

1 - Compte-rendu par le sergent Bertrand de TEULIS du sénéchal de Périgord et Quercy d'une notification à Pierre de CHAUMONT pour comparaître dans un procès au parlement de Toulouse. 29 juillet 1461.

2 - Arguments de Richard de Gontaut dans le même procès (informe).

*Originaux (1 - 28,5 cm x 37 h et 2 - 20 cm x 28 h) attachés par un lien de parchemin, en latin. 2 feuilles de papier. La plus grande a un sceau de cire rouge 0 2 cm plaqué sous papier.*

## ARCHIVES GONTAUT-SAINT GENIES. Liasse C ( Pièces n°11-73)

### 1. Coté 11

Donation faite par Henri de Gontaut à l'abbaye de Cadouin de ses possessions dans le bois de Cadouin (suit la délimitation), entre les mains du prieur Raymond de *Cunhac*. 3<sup>e</sup> jour des nones de février 1189 (v.st.)

Extrait (18,5cm x 24h) latin collationné par le notaire DOUMENJOU le 7 décembre 1772. [En tête]. « Extrait du cartulaire de l'abbaye de Cadouin en un rouleau de parchemin ». Papier 6 pages (3 écrites).

### 2. Coté 16

Donation faite par Gaston de Gontaut (fils de Vital) à l'abbaye de Cadouin d'une pièce de terre et bois, remise entre les mains de l'abbé Pierre. Badefol, hors les murs, 1164.  
[Parmi les témoins] Aymeric de Biron son cousin

Extrait (19cm x 24h) latin collationné comme le précédent. En tête « Extrait du cartulaire de l'abbaye de Cadouin, fol. 8 recto. Papier, 6 pages (3 écrites).

### 3. Coté 19

Investiture donnée par Jean de *Morteriaco*, sénéchal de Quercy et d'Agenais, à Jourdain et Judith de Lisle, enfants de Jourdain, en tant que vassaux du comte de Toulouse, à la demande de leur grand-mère Vianne de Gontaut, fille de feu Vital de Gontaut. C'est le mari de Judith, Bertrand de Chaumont, qui prête serment pour elle. S.l., 28 juillet 1271.

Notaire Guillaume de *Cazanova* de Toulouse.

Copie (21cm x 32,5h). Sans date [XVIII<sup>e</sup> siècle] portant dans la marge VIc: LIII V  
Papier 8 pages (4 écrites).

### 4. Coté 21

Prestation d'hommage à Jean, comte d'Armagnac, de Fezensac, Rodez, Pardiac, par noble homme Jean de *Vicomonte*, Seigneur de *Tornacopa*, comme procureur d'Arnalde de Gontaut et Urbaine Armagnac mère et fille, devant le notaire Bertrand Barrière. Castelsnau de Montmirail ? 31 janvier 1420 (v.st.)

Copie (21cm x 32,5h) latin, sans date [XVIII<sup>e</sup> siècle] portant dans la marge *Livre rouge sur parchemin in folio en vélin. Fol.115*. Papier 12 pages (11 écrites).

### 5. Coté 22

Vidimus par l'évêque de Périgueux de l'acte suivant : donation par Vital, Gaston et Pierre de Gontaut frères, à l'abbaye de Cadouin et son abbé Constantin, de tous les droits qu'ils ont dans le bourg d'Alles, à charge d'une rente de dix sous à Noël ; dans la châtellenie,

on lui confirme les immunités accordées par le passé et on la dispense, elle et ses hommes, de péage. En son nom propre Gaston lui remet cinq sous de rente.

Original Saint-Avit-Sénieur 1223 (sceau).

Vidimus du 12 des calendes de juillet 1255 (sceau).

Copie (18,5cm x 24h) latin collationnée 1772 sur les archives de Cadouin par Doumenjou. Papier 4 pages.

## 6. Côté 26

Guillaume de Sainte-Alvère, pour tous les fiefs qu'il tient à Badefol et dans « l'honneur », prête hommage à Pierre de Gontaut et lui abandonne le fief que le meunier de *Caleilh* tenait de lui. Hommage prêté entre les mains du prieur de Saint-Avit. Badefol, « en la salle », lendemain de la Sainte-Marie-Madeleine 1253.

3 sceaux de l'abbé de Faise, du prieur de Saint-Avit-Sénieur et de l'abbé de Cadouin.

Copie (19cm x 24h) occitan s.d. [XIII<sup>e</sup> siècle]. Papier 4 pages (2 écrites).

## 7. Côté 27

Lettre de composition passée entre Pierre de Gontaut, seigneur de Badefol, et l'abbé de Cadouin par l'entremise de l'abbé d'Obazine et de Sénieur, *castellanies* de Bergerac, lieutenant du roi d'Angleterre. Bergerac, vendredi avant la Saint-Vincent 1255. Sceau

Original (22,5cm x 16,5h) latin. Parchemin très noirci. Incision pour 4 sceaux pendants sur double queue avec repli.

Copie (18,5cm x 24,5h) latin sans date [XVIII<sup>e</sup> siècle]. Papier 4 pages. Nombreuses lacunes.

## 8. Côté 28

Composition entre l'abbé et le couvent de Cadouin d'une part, Pierre de Gontaut seigneur de Badefol, d'autre. Mêmes arbitres que 27. Pierre de Gontaut renonce à mettre en cause les immunités et privilèges de l'abbaye, lui rendra la maison et les bories d'*Aliaco* dans la vallée de la Dordogne. Tous les hommes de l'abbaye seront exempts de péages. Bergerac, Saint-Vincent 1255.

Copie (19cm x 24h) latin collationnée par Doumenjou, (1772) d'après les archives de Cadouin. Papier 8 pages (4 écrites).

## 9. Côté 30 (ancien n°5)

Transaction entre noble homme Richard de Gontaut et les religieux de Cadouin. Sarlat, mardi après l'octave de l'assomption 1282.

- Pièces à l'appui reproduites
- 1) Acte du 13 février 1276 (v. st.)
  - 2) Acte de la Saint-Vincent 1255 (v. st.)
  - 3) Acte du 8 février 1284 (v. st.)
  - 4) Acte d'Alphonse roi de Castille, 14 juillet 1244.
  - 5) Acte du 12 avril 1287 (v. st.), Cadouin.
  - 6) Acte du 23 septembre 1465, Montignac.

Copie (19cm x 25h) latin et français collationnée par Doumenjou sur les archives de Cadouin, 1764. Cahier papier 66 pages.

### **10. Coté 33 (autre cote II<sup>c</sup> LXVI).**

Sentence arbitrale entre noble Gaston de Gontaut seigneur de Badefol d'une part, Pierre et Géraud de la Ribe d'autre. Badefol, [vers 1280], lundi après la Pentecôte.

Original. (24,5 x 21h) latin. Parchemin taché. Seing de notaire du roi anglais Pierre *Pinelli*.

### **11. Coté 34 (autre cote CXVII) 2 pièces**

Mandement de Jean de Grailly, sénéchal de Guyenne pour le roi d'Angleterre, à Gaston de Gontaut. Le sénéchal a reçu une lettre de Jean de (la) Vilate, sénéchal du roi de France en Périgord et Quercy, lui transmettant un arrêt du Parlement au sujet du vol et du meurtre d'Hélie de Toulouse, bourgeois de Rocamadour, sur le territoire de la châtellenie de Badefol (Sarlat, mardi après l'octave de l'Assomption) et le mande de comparaître le dimanche avant la Saint-Michel devant lui pour présenter ses arguments et ses excuses (l'affaire s'est passée au péage du château de Badefol).

Bordeaux, lundi après la Décollation de saint Jean-Baptiste, 1282.

Original (19cm x 6,5h) latin. Parchemin.

Copie (19cm x 24,5h) latin, s.d [XVIII<sup>e</sup> siècle]. Papier 4 pages.

### **12. Coté 35**

Procès et composition entre les consuls de la bastide de Molières et Jean de Grailly représentant du duc d'Aquitaine d'une part ; Gaston de Gontaut damoiseau d'autre part sur les limites des deux juridictions et sur la demande des gens de Molières d'être exemptés du péage. Sainte-Foy, 23 mai 1284.

Sceaux du duc d'Aquitaine, des consuls, du seigneur de Gontaut.

Copie (19cm x 24,5h) s.d [XVIII<sup>e</sup> siècle]. Papier 4 pages.

### **13. Coté 36**

Sentence arbitrale entre messire Gaston de Gontaut seigneur du château de Badefol et Bernard abbé de Cadouin pour raison de la justice et divers autres droits. 8 février 1284 [v.st.]

Original (35cm x 52h) latin. Parchemin. Seing du notaire Raymond Gras. Reste des cordons de 6 sceaux sur repli.

#### **14. Coté 37**

Délimitation des justices respectives des consuls de Molières et de la châtelainie de Badefol. Molières, jeudi après l'Octave des saints Pierre et Paul 1288.

Copie (18,5 x 24h) latin [XVIIIe siècle]. Papier 4 pages (3 écrites).

#### **15. Coté 38 (autre cote 397)**

Bernard Artus de Saint-Avit-Sénieur, bayle dudit lieu, donne en fief au nom de Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, à Arnaud de *Malaude* de Saint-Avit-Sénieur, quatre sétérées de terre dans la paroisse de Saint-Avit et le tènement de *Bufalop* à charge de quatre sous six deniers de rente. 1<sup>er</sup> août 1294.

Original (21cm x 9,7h) occitan. Parchemin, seing du notaire Pierre *Pinelli*.

#### **16. Coté 39**

Donation par Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, aux consuls de Molières du droit de gué et du droit de mesure du blé et du vin de Cadouin et de la Salvetat, ainsi que du tiers de la forêt de Cadouin. Molières, 4 juin 1298.

Original (36,5cm x 46h) latin. Parchemin. Repli et trous pour les cordons de 2 sceaux. Seing du notaire Pierre Dupuy de Molières.

#### **17. Coté 40 (autre numéro 24)**

Composition entre Gaston, seigneur de Badefol et les consuls de Beaumont où Gaston dispense les habitants de Molières de payer le péage dû à cause de son château. Lundi avant la Saint-Barnabé, 1301.

Original (32cm x 50,5h) latin. Parchemin. Double queue et repli (le sceau manque). Seing du notaire Raymond de Falguerat ?

#### **18. Coté 41**

Transaction passée entre noble Gaston de Gontaut seigneur de Badefol et frère Hélié, abbé de Saint-Euparache d'Angoulême et Pierre de *Lhineyris* prévôt de Trémolat au sujet des rentes et de la justice de Trémolat. Mardi avant la Saint-Martin d'hiver, 1304.

Original (46cm X 37,5h) latin. Parchemin.

#### **19. Coté 42 (autre cote II<sup>C</sup> III<sup>XX</sup>)**

Gaston de Gontaut donne en fief/emphytéose à Géraud de *Archis*, Peyrone de *Archis*, sa sœur, femme d'Arnaud de *Montima*, sept pièces de terre en échange de 20 quarts d'écu de rente à Noël. Badefol, 12 mai 1307.

Original. (25,5cm x 22,5h) latin. Parchemin noirci. Seing de Pierre *Pinelli*, notaire du roi d'Angleterre.

#### **20. Coté 43 (autre cote II<sup>C</sup> XLI)**

Reconnaissance de dette à Gaston de Gontaut par Bernard de la Brousse de Saint-Martin de *Ponthos* (Pontours) : 1 émine de froment et 4 rases d'avoine à la mesure de Badefol. Badefol, 11 octobre 1311.

Original (29cm x 18h) latin. Parchemin. Seing du notaire Pierre *Pinelli*.

#### **21. Coté 44 (autre cote II<sup>C</sup> XX)**

La famille Audebert reconnaît devoir à noble homme Gaston de Gontaut deux sous de rente. Badefol, 11 juin 1316.

Original (25cm x 60h) latin. Parchemin Nombreuses lacunes.

#### **22. Coté 45 (autre cote LXXVII )**

[Texte quasi illisible]. Badefol, date ?

Original (33cm x 25,5h) latin. Parchemin très noirci. Lacunes nombreuses. Seing de Pierre Bonheure (*Bonahora*).

#### **23. Coté 46 (autre cote III<sup>C</sup> LIII )**

Reconnaissance par Jean Delsut prêtre de la Bouquerie de tenir de Gaston de Gontaut une pièce de terre et pré à Saint-Avit-Sénieur contre 14 deniers de cens. Badefol, 7 mars 1311 (v.st.)

Original (21cm x 12h) latin. Parchemin. Seing de Guillaume de *Podio*

#### **24. Coté 47 (autre cote III<sup>C</sup> XXXV)**

Geraud *Playcho* de Cussac reconnaît tenir en fief de Gaston de Gontaut et du prévôt de Trémolat une quatrième de terre à Cussac à charge de six deniers de rente. Badefol, lundi après l'Épiphanie 1317.

Original (21cm x 14,5h) occitan. Parchemin. Seing de Guillaume de Puyangou.

**25. Coté 48 (autre cote III C III XX III)**

Reconnaissance de rente en faveur de Gaston de Gontaut. 10 mars 1307 ?

Original (23,5 cm x 5 h) occitan. Parchemin.

**26. Coté 49 (autre cote III C XVII ,)**

Reconnaissance de fief par Aymeric de **Belaygua** (de Badefol) tenu de Gaston de Gontaut : une pièce de terre à Pontours. Badefol, 1317, dimanche avant la Saint-Luc évangéliste.

Original (21,3 cm x 18 h) latin. Parchemin. Seing du notaire Guillaume de **Aula**.

**27 Coté 50**

Reconnaissance de Pierre de **Velha Villa** de Pontours à Gaston de Gontaut de 6 deniers et une geline de rente par an pour des terres tenues en fief. Badefol, 1322, mardi avant la Sainte-Catherine.

Original (22 cm x 11,5 h) latin. Parchemin. Seing du notaire Hélie Dumas.

**28 Coté 51**

Illisible.

Original (19,5 cm x 28,5 h). Parchemin

**29 Coté 52. 2 pièces attachées par un lien de parchemin.**

1. Hommage lige rendu à Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol par noble Foulques de Saint-Germain damoiseau pour ses biens situés dans la châtellenie de Badefol entre la Dordogne et la Couze, dans les paroisses de Saint-Vincent, Saint-Martin, Pontours, à la Mote de Saint-Front près Lalinde, Bourniquel, Molières. Badefol, 1318, jeudi après l'octave de Toussaint.

Original (26 cm x 26,5 h) latin. Parchemin noirci. Seing du notaire Gérard de **Ripperia**.

2. Hommage lige par noble Gaillard de Saint-Germain de ses possessions entre Dordogne et Couze dans les paroisses de Saint-Front, Bourniquel, Pontours, Saint-Vincent et Saint-Jean de Molières, tenues du seigneur de Badefol. Date disparue. Notaire Pierre **Durandi** de Lalinde. **A la suite**, copie de l'hommage 1.

Copie (18,5 cm x 26 h) français  $\text{XVI}^{\text{e}}$  s7 . Papier 4 pages.

**30 Coté 53**

Promesse de revente dans un an par Arnaud de **Podio de Lindia** à Gaston de Gontaut de rentes dans les paroisses de Saint-Front, Bourniquel, etc. Drayaux (**Drayaco**), 1318 après la Saint-Martin d'hiver.

Original (27 cm x 40 h) latin. Parchemin taché. Seing du notaire Guillaume ?

### 31 Coté 54

Procès dans lequel sont impliqués le seigneur de Badefol, Bernard Pradier et sa femme Haelis demeurant dans la seigneurie de Badefol. **Très peu lisible.**

Badefol, 10 novembre 1310.

Original (27,5 cm x 18,5 h) latin. Parchemin noirci. Seing du notaire Pierre ?

### 32 Coté 56

Engagement des habitants de la châtellenie de Badefol à réparer les murs, tranchées, fortifications du château de Badefol et à fournir les armes pour le défendre contre les ennemis du roi suivant le mandement joint. (**suit le mandement d'Aymericus de Croso, sénéchal de Périgord et Quercy, aux officiers du roi de faire aider aux fortifications du Mont de Domme, 20 juin 1324.**)

Badefol, 1324, vendredi avant la fête de la Madeleine. Notaire, Guillaume de **Aula**

Original (25 cm x 35 h) latin. Parchemin. Lacune à la partie supérieure gauche.

### 33 Coté 58 (autre cote IIII XX I)

Contrat passé entre Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol et messire Aymeric de Gourdon ? (**Gordo**) du mariage de Peire de Gontaut futur héritier universel de son père et de dame Marguerite de Born veuve de (feu) Aymeric de **Gordo**. 1303, mercredi avant la Saint-Michel (de septembre).

Original (35 cm x 16,7 h) occitan. Parchemin noirci par endroits. Seing du notaire Pierre de **Fabrica**.

### 34 Coté 59.

Guillaume de Lomania (Lomagne, ?) procureur de Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, présente au sénéchal de Périgord pour le roi de France un mandement du roi du 11 juin 1313 indiquant que si Gaston et Issarn de Gontaut, frères, sont bien clers, les délits dont ils sont accusés ne peuvent être jugés devant les assises du sénéchal. Le sénéchal prend acte Au Mont de Domme, dans la maison commune où se tiennent les assises du sénéchal, dimanche après la Saint-Michel 1313.

Original (20 cm x 30,5 h) latin. Parchemin noirci par endroits. Seing du notaire G. **Lavaleta junior**.

### 35 Coté 60

Gaston de Gontaut donne à l'abbaye de Cadouin /six sous de rente qu'il lui devait pour raison de certain accord passé entre eux. 1300, jour de la purification Notre-Dame/

Original (22 cm x 10,5 h) latin. Parchemin noirci quasi illisible. Repli et double queue (le sceau manque).

### **36 Coté 61 (autre cote IICLXXIII)**

Gaston de Gontaut fils d'autre Gaston, seigneur de Badefol a acheté à Bernou Bertrand et ses fils 25 sous de rente assise sur tous leurs biens et notamment sur le repaire de Bertran au prix de 20 livres. Cales, 23 septembre 1329;

Original (22 cm x 33,5 h) latin. Parchemin très noirci. Seing manuel du notaire Pierre Fabri.

### **37 Coté 62 (autre cote XL)**

Contrat de mariage de noble damoiselle Faus fille de feu Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol, avec noble Raymond de  $\angle$ Montaut $\angle$  fils de Guillaume Amanieu damoiseau demeurant à Mussidan, et de feu dame Mathe de  $\angle$ Montaut $\angle$ , dame de Mussidan. Chapelle de Badefol, 1303,3  $\angle$ mars ou mai $\angle$  avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste.

Original (36,5 x 47 h) latin. Parchemin. Seing manuel du notaire Pierre La Rua

### **38 Coté 63 (VIII~~XX~~XIII)**

Contrat de mariage entre Peyre de Gontaut, damoiseau, et "Concors de Bridoyre", damoiselle, fille d'Arnaud seigneur de Bridoire ; passé par Arnaud de Bridoire et le frère de Pierre, Seguin de Badefol. Bridoyre, le 4 novembre 1365. Notaire Arnaud du Cluzel.

Original (41 cm x 55 h) occitan. Parchemin. Nombreux trous. Sceau pendant et parchemin arrachés.

### **39 Coté 64 (autre cote LIII)**

Testament de Contour de Bridoyre, femme de Pierre de Gontaut, enterrement chez les frères Mineurs de Bergerac, dans la chapelle de Bridoyre ; legs pieux et legs à sa famille ; héritier universel désigné : son fils Pierre ; substitution en faveur de Marquese sa fille, Cécile sa cousine, le reste à son mari. Bergerac, maison de Pierre de Gontaut, 10 novembre 1376. (ou 1386 ou 1396).

Original (37 cm x 48 h) latin. Parchemin. Repli pour un sceau sur double queue de parchemin.

### **40 Coté 65 (autre coté IICLII)**

Autre /version du/ testament de Contour de Bridoyre  $\angle$ 1376 $\angle$

Original (49 cm x 53 h) occitan. Parchemin très noirci. Seul le début du texte est lisible.

### **41 Coté 66-67**

"Mémoire pour servir à la généalogie de M. le Comte de Gontaut de Mauzac descendant des anciens Gontaut de Badefol Barons dudit lieu (...) tiré d'un inventaire fait à Turenne par ordre du roi Louis XI le 19 octobre 1482 au commencement duquel est insérée une lettre de ce prince (...) en conséquence de cette lettre (...) fut fait l'inventaire de tous les titres de Badefol trouvés à Turenne sous 505 n<sup>os</sup> (...)  $\angle$ Bref historique de la branche de Gontaut-Badefol suivi d'une généalogie abrégée depuis 1027 jusqu'à 1422 $\angle$

Original (20 cm x 31 h) français s.d. /XVIIIè s). Papier 4 et 4 pages.

#### 42 Cote 68

"Contract de mariage de Seguin de Gontaut seigneur de Badefol avec Marguerite de Beraill du 5 juin 1329 (...)" /Il s'agit de Marguerite, fille de noble homme Reymond Beral, chevalier, coseigneur de Thémines/. Buxcrias, 15 juin 1329.

Copie (21 cm x 32 h) latin "collationnée sur l'original en parchemin qui est à la bibliothèque du Roy et certifiée par M. Bignon (...) le 27 juin 1766 (...) "en fin de texte, certificat de Bignon, signature et sceau de cire plaqué Ø 2 cm. Cahier de 12 pages papier.

#### 43 Coté 69

Arbitrage devant Arnaud de Clavaria, bailli de Molières, entre Seguin et Yzarn de Badefol d'une part, leurs feudataires et les moines de Cadouin d'autre, Seguin voulant leur imposer.

#### 44 Coté 70

Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en Languedoc et Saintonge (comme il apparaît par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye le 6 avril 1342), rétablit Seguin de Gontaut, seigneur de Badefol, dans ses droits et possessions de la châtellenie de Badefol. Devant Damazan, 24 juillet 1342.

Original (39 cm x 46,5 h) latin et français. Parchemin. Repli et trous pour des lacs.

#### 45 Coté 71 (autre cote IXXVIII)

Jean, évêque de Beauvais, lieutenant du roi en pays de Languedoc et Saintonge, en vertu du pouvoir à lui octroyé (suit le texte du pouvoir idem que 44), à la demande de Seguin de Badefol, le retire du ressort de Domme pour le placer dans celui de Cahors. Rente devant Damazan, le

Original. (35 cm x 32 h) latin et français. Parchemin. Repli et trous pour des lacs (le sceau manque).

#### 46 Coté 72

Acte de Jean de Beauvais comme lieutenant du roi de France /1342/.

Original (? x 29 h) latin et français. Parchemin incomplet et presque totalement illisible.

#### 47 Coté 73

Son frère Yzarn, chanoine de Saint-Avit-Sénieur, lui ayant fait donation de tous ses biens, Seguin de Gontaut les abandonne en faveur de Bernard et Raymond de Gontaut ses neveux. Acte passé sous le scel de l'official de Sarlat, le 4 des ides de septembre 1350.

Original (32 cm x 49 h) latin. Parchemin avec repli et trous pour des lacs (le sceau manque).

**48 Non coté (en marge n° 16 - derrière : n° 1).**

Donation par Gaston de Gontaut, fils de Vital, à l'abbaye de Cadouin d'une pièce de terre et bois. Badefol, hors le mur, en présence de Aymeric de Biron /son cousin.

Autres dons à l'abbaye de Cadouin par Aymeric de Guillaume de Biron, Adhémar de Baynac, faits l'année 1147.

Copie (20 cm x 27 h) sur papier timbré collationnée sur le cartulaire de Cadouin par Doumenjou notaire le 2 juillet 1767. Parchemin 4 pages.

**49 Non coté (derrière n° 3)**

"Dons faits au monastère de Cadouin de l'ordre de Cisteaux par nobles Vital, Gaston et Pierre de Gontaut ensamble la confirmation des privilèges et dons faits autrefois audit monastère par leurs pères seigneurs de Biron" 1223 et 1254.

Copie (20,5 cm x 32,5 h) français informe sur papier 4 pages (Note : "Chose à voir et dont l'original est à Cadouin").

**50 Non coté (derrière n° 6)**

Acte passé par Jean de Grailly, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre. Composition fixant les limites des justices de la bastide de Molières et de la châellenie de Badefol et octroyant aux habitants de Molières l'exemption du péage de Badefol. Sainte-Foy, 23 mai 1284.

Original (27,5 cm x 31 h) latin. Parchemin avec repli et trois lacs dont l'un porte encore un sceau de cire noir, Ø 3 cm (cour du roi d'Angleterre en Gascogne). Les deux autres étaient ceux du seigneur de Gontaut et des consuls de la bastide de Molières.

**51 Non coté (autre cote III<sup>C</sup>III<sup>XX</sup>X)**

/Reconnaissance de fiefs au quartier de Milholasse en faveur de<sup>7</sup>Gaston de Gontaut, seigneur de Badefol. /Avril 1290?/

Original (18 cm x 5 h) occitan. Parchemin tout noirci. Seing de notaire.

**52 Non coté 2 actes**

1. Règlement du litige entre Gaston de Gontaut seigneur de Badefol d'une part, le bayle et les consuls de Lalinde d'autre, sur les limites de la justice haute et basse des terres du bord de la Dordogne depuis Bourniquel et le château de Couze vers le château de Badefol. Saint Jean de Molières, mercredi lendemain des fêtes des saints Pierre et Paul 1288. 2 sceaux.

2. Mandement d'Edouard d'Angleterre à son sénéchal du Périgord, ordonnant que toute la juridiction haute, basse, civile et criminelle des paroisses de Saint-Front, Saint-Martin de Pontours, Bourniquel soit mise dans sa main

Périgueux, 15 juillet 1364. Sceau de cire blanche sur simple queue.

Copie (19,5 cm x 28) latin /XVI<sup>e</sup> s/. Papier 6 pages (4 écrites).

## ARCHIVES GONTAUT-SAINT-GENIES

### LIASSE D

(Pièces n° 151 - 185) 37 pièces

#### 1. Coté 151. 2 pièces attachées par une cordelette.

A. Donation par Pons de Salignac, prêtre, chanoine de Saint-Yrieix en Limousin, fils d'Antoine de Salignac, à noble Jean de Gontaut seigneur de Saint-Geniès et de Badefol, son neveu, de tous ses biens, notamment ceux lui venant de ses père et mère, Antoire de Salignac et Jeanne de Caumont, et de son feu frère ANtoine, doyen du chapitre de Saint-Yrieix, etc. Château de la Chapelle-Aubareil, 25 juin 1542. Notaire royan Jean Delort.

Original ((39,5 cm x 38,5 h) français. Parchemin.

B. (autres cotes 42, B, DD)

Copie du texte précédent suivie.

- de l'insinuation devant la cour de Sarlat par Antoine de Salis, lieutenant général en Périgord. Sarlat, 19 août 1545.
- de l'insinuation devant la justice de Salignac. Salignac, 20 août 1545.

Original (47,5 cm x 54 h) français. Parchemin.

#### 2 Coté 152 (autre cote 105)

Procès verbal de l'enquête menée sous l'autorité de Bernard de Soulière ? élu pour les aides pour faire produire par les consuls de Molières, Beaumont et Lalinde, le gouverneur et l'abbaye de Cadouin les témoins et les titres prouvant les droits de péage de Jean de Gontaut à cause de la seigneurie de Badefol. 20 février 1545.

Vidimus collationné sur l'original se trouvant au trésor du château de Biron. Château de Biron, le 4 décembre 1758. Cahier de 20 folios (19 cm x 25 h) papier timbré.

### **3 Coté 154 (autre cote 109)**

Contrat de mariage entre Jean, fils de Gabriel de Bourdeille, écuyer, seigneur de Bernadières et de feu Claire de Pontbriand, et Claude, fille de Jean de Gontaut seigneur de Saint-Geniès et de feu Anne-Françoise d'Andaux. Château de la Douze, 10 avril 1550 (v.s;t.) Notaire Ducastang.

Copie insinuée le 25 mai 1551 (18,5 cm x 27, 5 h). Cahier 5 folios papier.

### **4 Coté 155 (autre cote 108 ?)**

Testament de Jean de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Geniès et Badefol. Obits et chapellenies. Dons au vieil hôpital de Cadouin et à l'hôpital de Saint-Geniès. Legs entre ses 12 enfants vivants. Château de Saint-Geniès, 14 août 1564. Notaire Custojoul.

Copie informe (17,5 cm x 26,5 h). Cahier 8 folios papier.

### **5. Coté 156 (autres cotes 39, 110)**

Ordonnance de Jean de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès et Badefol, comme gouverneur du Périgord et du Limousin pour la reine de Navarre, relative à la répression des excès commis par les gentilshommes contre leurs manants et à l'exécution des édits interdisant les jeux de billon. s.l., 1566.

Copie (39 cm x 34 h) parchemin.

### **6. Coté 157. 3 pièces papier.**

Testament de Jean de Gontaut, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant du roi en Périgord en l'absence du comte des Cars, baron de Badefol. Château de Badefol, 9 août 1570. Notaire Custojoul.

A. (autre cote n° 4)

Vidimus de 1683, à la demande du prieur de Cadouin, sur la copie du 30 mars 1635 faite par le notaire Saulière à Archignac. 12 pages papier timbré (17 cm x 25,5 h).

B. (autre cote : N° 5)

Vidimation en 1635 d'une copie de 1604 (ou 1580) délivrée à Isabelle de Gontaut. Cahier (18,5 cm x 25,5 h) 24 pages papier.

C (autre cote : 110)

Vidimus fait à Archignac le 14 mai 1666 authentifiée en 1787. Cahier (17 cm x 23,5 h) 36 pages papier. Sceau de cire rouge plaqué au bas de la dernière page ovale 3,1 cm x 2,6 de la sénéchaussée de Périgueux.

**7. Coté 158 (autres cote : 37, 112)**

Audition par les commandeurs de Condat (François de Clermont) et du Burgual ? de témoins présentés par Jean de Gontaut, fils de Jean, seigneur de Saint-Geniès, pour faire les preuves de sa généalogie et noblesse. Château de la Chapelle (?), diocèse de Sarlat, les 16 et 17 avril 1554. Notaire Claude Cousteront.

Copie collationnée sur l'original dans les archives de la langue de Provence, scellée à Malte le 24 octobre 1774. Cahier (21 cm x 31 h) 28 pages papier. Sceau plaqué sous papier ovale 3 cm x 3,5 h. Attestation du grand-maître de l'Hôpital avec son sceau rond de cire noire  $\varnothing$  cm plaqué sous papier du même jour.

**8. Coté 158 bis (autre cote 113)**

Reçu établi par Jean de Florette, sieur de Bussy et Charantonneau, maire de Maison du Roi à Noël de Hère, d'un quartier de 33 écus 113 de rente rendue par le prévôt des marchands et les échevins de Paris à Jean de Gontaut le 28 novembre 1554 sur le revenu de certains greniers à sel d'Ile-de-France - s.l., 25 janvier 1588 (v.st.).

Original (12,7 cm x 27,7 h) parchemin.

**9. Coté 159. (autre cote 28)**

Transaction entre les enfants de feu Jean de Gontaut, sur l'exécution du testament de leur père (Mention par Etienne, abbé de Cadouin, de la jouissance sa vie durant de la justice de Cadouin). Château de Badefol, 16 août 1570.

Copie authentique (17,5 cm x 27h). Cahier 16 pages papier.

**10 Coté 160 (autre cote 115)**

Arrêt sur requête d'Antoine Raucher, maître des requêtes de l'hôtel du duc d'Alençon, relatif aux terres, de Normandie d'Armand de Gontaut et Jeanne de Foix

son épouse saisies par le duc. Un délai d'un mois est octroyé pour faire notifier la saisie et la main levée des fruits et revenus est accordée. 2 octobre 1571.

Original (50 cm x 16,5 h) parchemin.

#### **11. Coté 161 (autre cote 114)**

Mandement du duc d'Alençon à Nicolas Paulanier, conseiller à l'échiquier d'Alençon, de se substituer à Raucher pour se faire communiquer les titres de Jeanne de Foix sur les seigneuries "d'Almenesches, Bonneau, le fief de la quatorzaine de Mortrée et d'Escouche par moytié" pour instruire la demande de main levée de saisie. 10 octobre 1576.

Original (37,5 cm x 12,5 h) parchemin. Trace de scellement sur simple queue.

#### **12. Coté 162 (autre cote 117)**

Lettre missive d'Armand Gontaut octroyant à maître Jean Mont[eilh] habitant Cussac l'autorisation d'élever un pigeonnier. Château de Badefol, ? [15]76.

Original (18,5 cm x 28 h) papier 4 pages endommagées. Empreinte sur papier (cire au verso) d'une sceau ovale 2,2 cm x 2,8 et signature.

#### **13. Coté 163 (autre cote 31)**

Lettres de François duc d'Alençon nommant le seigneur de Saint-Geniès membre de son conseil. Bar-sur-Seine, 31 mai 1576.

Original (44,5 cm x 21,5 h) parchemin signé François. Sceau plaqué sur papier replié et glissé dans le parchemin incisé. Cachet rond à ses armes O 4,5 cm.

#### **14. Coté 164 (autre cote 118)**

Mandement de François duc d'Alençon de faire payer au seigneur de Saint-Geniès, comme Chambellan ordinaire, la somme de 500 écus sol pour services rendus devant la Rochelle Paris, 8 janvier 1578 (v.st).

Original (41,5 cm x 23 h) parchemin signé François. Trace de scellement (parchemin arraché).

#### **15. Coté 165 (autre cote 120)**

Henri de Navarre envoie le seigneur de Saint-Geniès, comme sénéchal de Béarn, tenir ses assises dans les ville de Béarn. Il se fera accompagner de deux conseillers et du procureur général de la cour souveraine de Pau. Il aura tout pouvoir de créer ou

destituer des jurats ou autres officiers pour l'exercice de la justice. Nérac, 16 décembre 1578.

Original parchemin (38 cm x 25 h) français mêlé de béarnais. Signé Henry au dessus de Per lo rey seignor souveran de Bearn. Trace d'un sceau rouge sur simple queue.

#### **16. Coté 166 (autre cote 121)**

Mandement de François duc d'Alençon aux gens des comptes et généraux des finances réitérant l'ordre de payer au sieur de Saint-Geniès 500 écus sol. Alençon, 25 octobre 1579.

Original (53 cm x 23,5 h) parchemin. Signé François. Trace de scellement pendant sur simple queue (sceau rouge).

#### **17. Coté 167 (autre cote 123)**

Lettres patentes de commission d'Henri, roi de Navarre au sieur de Saint-Geniès, sénéchal de Béarn et son lieutenant général pour le représenter, lui et sa soeur, aux états de Navarre, écouter les doléances et faire justice. Pau, 14 septembre 1582.

Original (38 cm x 25 h) parchemin noirci par un produit révélateur. Signé Henry. Partie de sceau rouge pendant sur simple queue (contre-sceau).

#### **18. Coté 168 (autre cote 122).**

Procès devant le bailli d'Alençon entre Hélie de Gontaut, chevalier, baron d'Andaux et les fils de Pierre le Moulinet, fermier de la terre d'Escouche, lequel s'était engagé à refaire deux arches du pont d'Escouche. depuis ruiné. Accord pour la réparation dudit pont. 19 juillet 1591.

Original parchemin (48,5 cm x 27,5 h). Trace d'un scellement sur double queue de parchemin.

#### **19. Coté 168 bis (autre cote 38)**

Lettres d'Henri de Navarre octroyant à Elies de Gontaut fils d'Armand le titre de sénéchal de Béarn en survivance de son père et ordonnant que ces lettres soient publiées. Nérac, 26 janvier 1582 (v.st.).

Original (40 cm x 23,5 h (sans le repli) parchemin. Signé Henry Sceau de cire rouge sur double queue de parchemin et repli.

## **20. Coté 170 (autres cote 125 ; n° 5)**

Contrat de mariage de Jean de Gontaut-Biron, fils d'Armand, maréchal de France et de Jeanne d'Ornesan, avec Jacqueline de Gontaut-Saint-Geniès, fille de feu Helies de Gontaut Saint-Geniès, sénéchal de Béarn et de Jacqueline de Béthune. Belvès, maison du notaire Pierre Delmon, 25 juillet 1594.

Copie informe [XVIIIème siècle] 8 pages (18,5 cm x 25 h) papier timbré.

## **21. Coté 171**

Arrentement par Jacqueline de Gontaut et son mari Jean de Gontaut-Biron, seigneur baron de Saint-Blancard, à nouveau fief à Jérémie de Blamond, ministre de la parole de Dieu en l'église de Badefol et Lalinde et Madeleine de Merle conjoints, de 2 pièces de terre au village de Collory. Château de Badefol, 17 octobre 1600.

Grosse (35 cm x 57 h) parchemin.

## **22 Coté 172. 2 pièces papier.**

A (cote "n° 2").

Contrat de mariage de Bernard de Gontaut de Saint-Geniès, guidon de la compagnie de M. le Prince de Navarre et de demoiselle Louise de Saint-Ours, dame de Campagnac. Château de Cugnac (Le Buisson), 24 juin 1571.

Extrait et vidimus sur un contrat exhibé par Marguerite de Ceton à Siorac, le 27 mai 1650. Cahier 8 pages (19 cm x 27,3 h) papier.

B (autre cote 102)

Idem.

Copie(s.d.) Cahier 8 pages (17,5 cm x 23 h) papier.

## **23. Coté 173**

Vente par Mathieu Borie et Peyronne Besse conjoints du village del Meynot paroisse de Fongalop à Bernard de Gontaut et Louise de Saint-Ours dame de Ruffenc d'une pièce de terre à Fongalop. Notaire Dupin. Ruffenc (paroisse de Vielvic) 23 février 1573 (v.s.t.). Grosse (61 cm x 15 h) parchemin.

#### **24 Coté 174 (autre cote 29)**

Jean Besse dit Beygaire de Ferrières (paroisse de Fongalop) vend à Bernard de Gontaut habitant dudit Ruffenc divers biens à Ferrières. Notaire Dupin, Ruffenc, 10 février 1573 (v.st.) Grosse (60 cm x 23,5 h) parchemin. Six trous dans la partie gauche.

#### **25 Coté 175 (autre cote 30)**

Quittance donnée par Bernard de Gontaut de Saint-Geniès, sieur de Campagnac, à Armand, sieur de Saint-Geniès, baron de Badefol, son frère, de ce que celui-ci lui devait après la transaction devant Custojoul. Notaire Bourzac. Château de Badefol, 14 février 1573 (v.st.).

Vidimus du 1er août 1616 sur le registre de Bourzac à la demande de Jacqueline de Béthune, au bourg d'Alles. 4 pages (18,3 cm x 25 h) papier.

#### **26. Coté 176.**

Vente par Jean Rajac ? du village de Petrou (paroisse de Sagelat) à Bernard de Gontaut et Louise de Saint-Ours de trois près à Fongalop. Château de Campagnac (dit Ruffenc) à Vielvic, 19 mai 1573.

Grosse par Jacques Jarrisson notaire de Belvès sur les minutes de Guillaume Daictz jeune. (32 cm x 33,5 h) parchemin.

#### **27 Coté 178**

Vente par Guillaume Boussac de la paroisse de Saint Perdoux juridiction de Belvès à Bernard de Gontaut et Louise de Saint-Ours d'un moulin à blé et huile sur le ruisseau de Nauze près de Fongauffier et autres terres. Notaire Guillaume Garrigue. Nigreamoure, juridiction de Lavaur, 3 mars 1578 (v.st.) Grosse (35,5 cm x 33 h) parchemin.

#### **27 Coté 179**

Mise en possession du château de Puynormand par Guillaume de Strasbourg, écuyer sieur de Jehannyn, commandant dudit château d'Etienne de Gontaut de Saint-Geniès, chevalier, vicomte de Saint-Julien, et de Philippe d'Aydie de Ribérac sa femme, à qui le roi de Navarre a vendu à pacte de rachat les seigneuries et terres de Puynormand et Villefranche (contrat du 26 septembre 1578). Devant le château de Puynormand, 9 octobre 1578, et le 24 octobre 1578, au bourg de Puynormand, installation du même comme juge.

Copie contemporaine (19,5 cm x 28 h) cahier de 12 pages papier. Signé de Bernard de St-Geniès et du notaire Didier Bertrand.

### **29 Coté 180**

Inventaire des biens et titres de feu Henri de Gontaut de Saint-Geniès, chevalier, seigneur de Campagnac à la demande de Marguerite de Cetton, sa belle-fille, veuve d'Armand de Gontaut de Saint-Geniès, et tutrice de leurs deux enfants. 1er février au 24 mars 1627.

Cahier 130 pages (18,5 cm x 24,5 h) papier.

### **30 Coté 181 (autre cote 33)**

Echange de deux prés entre Bernard de Gontaut de Saint-Geniès et Louise de Saint-Ours d'une part, Geraud Mauron de Belvès d'autre. Belvès, 12 mai 1579. Notaire Garrigue. Grosse (36 cm x 25,5 h) parchemin.

### **31 Coté 182 (autre cote 34)**

Vente par Etienne d'Entraygues de Fongalop à Bernard de Gontaut d'une pièce de terre et pré. Belvès, 11 août 1579. Notaire Garrigue.

Grosse (32,3 cm x 29,5 h) parchemin.

### **32 Coté 184 (autres cotes 35, 103, n° 1)**

Reçu de la somme de 300 écus payée par Bernard de Gontaut de Saint-Geniès à Jean de Rostein, sieur de Clam et de la Pommerade, en conséquence d'une reconnaissance de dette de 600 écus passée le 31 juillet passé. La Pommerade en Saintonge, le 8 août 1581. Notaire Phélippeau. Signé de Rostein.

Original (34 cm x 30 h) parchemin. Sceau plaqué ovale 3 cm x 4 cm en bas à gauche dans un papier replié et passé dans des incisions du parchemin.

### **33 Coté 185 (autre cote 36)**

Permutation de rentes entre Bernard Gontaut de Saint-Geniès, chevalier de l'ordre du Roi, sous-lieutenant de la compagnie du roi de Navarre et Louise de Saint-Ours d'une part, noble Geoffroi de Vivant, seigneur dudit lieu et de Doissat, grives et Vielcastel d'autre part. Les rentes considérées sont assises dans les paroisses de Sainte-Foy-de-Belvès, Doissat, Vielvic. Château de Campagnac, 17 novembre 1581. Notaire Garrigue. Grosse (52,5 cm x 49,5 h) parchemin.

## ARCHIVES DE GONTAUT-SAINT-GENIES

### LIASSE E

(Pièces n° 117-146) 27 pièces

#### 1 Coté 117 (autre cote n° 5)

Extrait délivré par la Chambre des Comptes de trois hommages rendus par Richard de Badefol (ou Richard de Gontaut) à Charles duc de Guyenne pour les terres de Badefol, Cazals en Quercy, Saint-Martial et Natalie. Hommages prêtés à l'évêque d'Angers. La Rochelle, 5 septembre 1489.

Extrait du volume de Languedoc, n° 554, cotes 231 (hommages 1 et 2) et 261 (hommage 3), collationnés le 25 janvier 1763. Cahier papier (21,5 cm x 33 h) 12 pages.

#### 2 Coté 118 (autre cote 45)

Vente par Richard de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès et Jean de Gontaut son fils, seigneur de Cazals, à noble Patrice Foulcaut, écuyer, seigneur de "Haynay le Chateau" vicomte de Hautvilliers, sénéchal de Saintonge, de la baronnie et du château de Badefol, avec justice, hommages, vassaux fiefs et rentes au prix de 3300 écus d'or. Saint-Sever, 25 septembre 1471. Acte délivré après requête auprès du sénéchal des Landes au siège de Saint-Sever, et d'après déposition de témoins.

Parchemin latin, français et occitan. 31,5 x 66,5 h. Seings manuels du notaire Jean de Artiganova, notaire du roi et du duc d'Aquitaine, dans la sénéchaussée des Landes, le 14 novembre 1474.

#### 3 Coté 120 (autre cote n° 5) 2 pièces.

A. Transaction entre Pierre de Gaing abbé et les moines de Cadouin d'une part, Richard de Gontaut, chevalier, seigneur des châtelainies de Badefol et Saint-Geniès d'autre, au sujet de la juridiction du monastère et du bourg de Cadouin. A Cadouin, au chapitre, 26 mai 1469.

Copie collationnée sur les archives de l'abbaye de Cadouin, actes reçus par Philiparie et Bonnemère, fol. 173 n° à 177 v°, 20 février 1764. Cahier 19 cm x 25 h papier timbré latin 24 pages.

B. Mémoire intitulé "Pour entendre plus facilem[ent] l'affaire que les prieurs religueux de Cadouin ont avec Monsieur de Badefou, faut lire à remarquer ce qui s'ensuit" : récapitulation des litiges entre l'abbaye et les seigneurs de Badefol depuis 1482. s.d., [XVIIème s]

Cahier (18 cm x 23,5 h) français papier 18 pages.

#### 4 Coté 123 (autre cote 47)

Noble homme Louis de Durfort de Goranoco (au diocèse de Cahors) au nom de sa femme Armande de Floyras assigne des rentes dues par les parents de sa femme en échange de la vente de leurs biens et droits dans les paroisses de Saint-Martial Bouzic et Gavanes ?, Cazals, diocèse de Cahors, 3 juillet 1478.

Original parchemin (55,2 cm x 66 h) latin avec taches et trous, bords mangés. Seing manuel du notaire royal Jacques Vales.

#### 5 Coté 124

Inventaire, après le décès de Cyrus de Bénac, marquis de Novailles, de la Chapelle [Aubareil] Saint-Geniès, des titres et meubles des châteaux de Badefol et la Chapelle. 3 novembre 1649 - 3 février 1652.

Cahier de papier avec couverture de parchemin (18,5 x 25,5 h) 107 folios, français.

#### 6 Coté 125

Procédure de Jeanne de Salignac, femme de Richard de Gontaud, contre [la dame de la Roque Meyrals]. Saint-Geniès ?, 26 janvier 1439 (v.st).

Parchemin (40,5 cm x 21 h) latin très noirci. Seing du notaire Geraud [Austeri] de Sarlat.

#### 7 Coté 126

Accense d'un "hospitium sive domum" de la Jassia à côté du cimetière de Saint-Geniès en emphytéose à Guillaume del Sol de Saint-Geniès par Richard de Gontaut et Jeanne de Salignac sa femme. Saint-Geniès, 17 novembre 1444.

Grosse parchemin (30,5 cm x 71 h) latin. Seing manuel de Jean de Quercu notaire du diocèse de Limoges.

#### 8 Coté 130

Bail emphytéose concédé par Richard de Gontaut et Jeanne de Salignac seigneurs de Saint-Geniès, Saint-Martial et La Chapelle-Aubareil à Bertrand de la Montagne du Mas del Genestal à Saint-Geniès Château de Saint-Geniès 13 novembre 1460, de la moitié du mas de la Besse.

Original parchemin (46,5 cm x 64,5 h) latin. Seing manuel du notaire Pierre Dumas de Saint-Geniès.

### 9 Coté 134

2 exemplaires du même document.

"Légitimation de Richard de Gontaut dit de Badefol par Charles VI, Sens, août 1405 (ou 1445 comme corrigé sur un exemplaire).

Copies informelles (20,5 cm x 31,5 h) référencées REG.COLLE.177 acte 84 latin, 4 pages papier.

### 10 Coté 135

Arrêt du Parlement de Paris confirmant un défaut de comparution de Richard "soy pourtant bastard de Gontault" dans un procès contre Pierre de Chaumont, seigneur de Badefol, sous prétexte qu'il relève du parlement de Toulouse. 11 août 1457.

Copie parchemin (27,5 cm x 18,7 h) français. Extrait collationnée du 9 février 1779.

### 11 Coté 135 A

2 pièces.

A. "Extrait de la généalogie de la maison Saint-Laurens..." comprenant la branche des seigneurs de Bridiers, suivi d'une délibération de quatre avocats, attestant la légitimité d'Aymeric de Saintx Laurent. Toulouse, 3 juin 1778

Cahier de papier (22,5 cm x 35 h) français 16 pages. Sceau plaqué de cire rouge aux armes de Panazols 2 cm x 2,3 (Jean-Baptiste Montratier de Sanazols, premier avocat général de Roi au parlement de Toulouse a authentifié les signatures des quatre avocats).

B. Certificat de J-B Montratier spécifiant, au regard de la jurisprudence du parlement de Toulouse, les conditions pour la légitimation des enfants bâtards et les droits que celle-ci leur procure. Toulouse, 4 juin 1778.

4 pages papier (31,5 cm x 19,7 h). En bas à gauche, même sceau que A.

### 12 Coté 135 B

"Extrait de la généalogie de la maison de Gontaut de Badefol..." comprenant la branche des seigneurs de Bridoire ("Bridoré" dans le texte) suivi d'une délibération de quatre avocats de quatre avocats attestant la légitimité de Richard de Gontaut, rétabli dans la possession de la terre de Badefol par arrêt de 1464. Bordeaux, 29 juin 1778

Cahier papier (20 cm x 31 h) français 32 pages. Reliquat d'un sceau de cire rouge plaqué (sans doute celui d'Armand Saize, premier avocat général du Roi au Parlement de Bordeaux, qui a authentifié les signatures).

### 13 Coté 136

Quatre proclamations faites par le juge ordinaire des châtelainies de Saint-Geniès, la Chapelle-Aubareil, Saint-Martial et Cazals au nom de Richard de Gontaut et Jean de Salignac son fils, seigneurs, convoquant les tenanciers de terres en fief pour la châtelainie de Saint-Martial et la Nadalie afin de prêter hommage et payer les rentes. Saint-Martial, 1473, 1476, 1477, 1485.

2 pièces de parchemin cousues par une ficelle (37,3 cm x 24 h), latin.

### 14 Coté 137 (autre cote 48)

Mandement du roi Charles [VIII] autorisant Jean de Salignac dit de Gontaut à reprendre le procès entrepris par son père Richard devant le parlement de Bordeaux contre le capitaine du château de Domme qui prétendait exercer à sa place les droits de guet et de garde dans la châtelainie de Saint-Martial et la Nadalie. Bordeaux, 19 janvier 1492 (v.st.).

Pièce de parchemin (34 cm x 32 h) français. Sceau plaqué (disparu) sur simple queue.

### 14 Coté 138

Requête présentée par Jean de Salignac dit de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès ; devant le parlement de Bordeaux, demandant l'annulation de l'acte de vente de la seigneurie de Badefol en faveur de Patrice Foucauld sénéchal de Saintonge, passé en 1471, vente imposée à son père à lui-même par Charles, dur de Guyenne (la seigneurie a ensuite été achetée par le roi et donnée à l'abbaye de Cadouin). Nomination de procureurs.

Cahier de parchemin (28,5 cm x 36 h) français, 4 feuillets.

### 16 Coté 139

Arrêt du Parlement de Bordeaux annulant la vente par Richard et Jean de Gontaut, en date du 25 septembre 1471, de la seigneurie de Badefol, et la revente au roi Louis [XI] en date du 22 septembre 1482, et remettant en possession Jean de Gontaut alias de Salignac contre le paiement de 3300 écus employés en rentes au profit de l'abbaye de Cadouin. Bordeaux, 14 août 1509.

Copie informelle (19 cm x 28 h) français, papier 8 pages.

### 17 Coté 140 (autre cote 49)

Mandement du roi Louis [XII] ordonnant de faire informer sur les contraventions commises par l'abbaye de Cadouin à un arrêt du parlement de Bordeaux, alors que le procès principal n'est pas encore jugé (il s'agit d'un conflit sur la juridiction de Badefol provoqué par une noyade). Bordeaux, 4 août 1512.

Original parchemin (36,5 cm x 20,2 h) français.

### 18 Coté 141 (autre cote 44)

Monitoire du pape Léon [X] aux officiaux de Périgueux et Sarlat, à la demande de Gui de Gontaut alias de Sailhac (sic), chevalier, seigneur de Badefol, pour lui faire restituer les biens et titres qui lui ont été soustraits. Saint-Pierre de Rome, juin 1517.

Copie informe (21 cm x 29 h) latin, papier 4 pages.

### 19 Coté 142 (autre cote 43)

Donation à Gui de Gontaut, chevalier, baron de Badefol, par Jean de Paulhac, prêtre du mas de Coloury, d'une pièce de terre de 40 cartonnées au mas de Farge, paroisse de Pontours. Présents Antoine del Pech, prêtre de Badefol et Guillaume del Pech, consul de Molières. Château de Badefol, 4 décembre 1517.

Grosse (de 1545) en parchemin (45,5 x 43 h) latin et français. Seing du notaire de Badefol Jean Laserre.

### 20 Coté 143 (autre cote 42)

Mandement du sénéchal de Périgord (François de Saint-Marsault) pour faire assigner Pierre de Mas al Rey, tenancier de la baronnie de Badefol qui prétend que la nouvelle maison qu'il veut bâtir à Pontours n'est pas dans la juridiction de Badefol mais dans celle de Lalinde. Sarlat, 26 juillet 1520.

Original parchemin (37 cm x 16,7 h) français.

### 21 Coté 144

3 pièces

A. Testament de Gui de Gontaut dit de Salignac, chevalier, seigneur et baron de Badefol, seigneur de Saint-Geniès.

Témoins nobles hommes maître Jean de Beynac, prêtre, autrefois curé de Tayac et la Chapelle-Aubareil ; Raymond Bermon, écuyer ; maître Jean Bosqueti, chapelain de la Chapelle Saint-Jean. Château de la Chapelle Aubareil, 14 juin 1524.

Copie non datée [XVIII<sup>e</sup> s] de l'acte, extrait des minutes de Jean Custojoul collationné d'Abzac. Cahier papier (18 cm x 24,5 h) 16 pages latin et français.

**B** Idem.

Copie non datée [XVIII<sup>e</sup> s] de A collationnée par Philopald., Cahier papier (18,3 cm x 24 h) 16 pages latin et français.

**C** Idem.

Copie de A collationnée par les conseillers du Roi notaires au châtelet de Paris, 6 juillet 1786. Signature d'authentification par le prévôt des marchands et les échevins, 7 juillet.

Sceau plaqué sous papier. Cahier papier (22 cm x 33 h) 12 pages latin et français.

## **22 Coté 146**

2 pièces.

**A.** Testament de Claude de Salignac, dame de Saint-Geniès, veuve de noble Gui de Gontaut. Témoins Jean de Beynac, Jean Tardieu et Marcial Delerm prêtres. Notaire royal Delort. Château de la Chapelle-Aubareil, 10 novembre 1534.

8 pages papier (21,7 cm x 30,5 h) français.

**B.** Idem

Copie collationnée par un notaire au Châtelet de Paris, 21 juin 1786. 4 pages papier (21,5 cm x 32,5 h).

## ARCHIVES GONTAUT-SAINT-GENIES

### LIASSE F

(Pièces n° 187 - 302) 63 pièces

#### 1. Coté 187 (autre cote 89)

Vente par Louise Lafontan et Jean Peyresnègres mère et fils habitant Belvès et à Bernard de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de Campagnac, d'une pièce de terre à Belvès et Saint-Amand. Notaire royal Lobières. Château de Campagnac en Périgord, d'une pièce de terre à Belvès et Saint-Amand. Notaire royal Lobières. Chateau de Campagnac en Périgord, 24 avril 1585.

Copie contemporaine (18,5 cm x 26 h), 4 pages papier.

#### 2. Coté 188 (autre cote 90)

Aide-mémoire des enfants nés du mariage de Bernard de Gontaut, seigneur de Campagnac, avec Louise de Saint-Ours en 1571 (7 enfants jusqu'en 1582).

1 feuille papier sans lieu ni date [début XVIIè s] portant des mentions postérieures (18,4 cm x 25,8 h).

#### 3. Coté 189 (autre cote 92)

Contrat de mariage de Françoise de Saint-Geniès avec Denis de la Poujoulie, écuyer, seigneur de la Bourgonnie. Sans lieu, 1598.

Brouillon ou copie informe (17,5 cm x 24 h) français, 4 pages papier.

#### 4. Coté 190 (autre cote 93)

Vente par Marie d'Albespeyres, veuve de Thony Delmas, habitant Fongalop, à noble Henri de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de Campagnac et du Ruffenc, d'un clos au bourg de Fongalop.

Témoins Maître André Barde, lieutenant du juge de Doissat et sire Raymond Lacoste, bourgeois de Belvès. Belvès, 17 juin 1598.

Grosse parchemin (34,5 cm x 26,5 h). Seing du notaire Garrigue.

**5 Coté 191 (autre cote 91)**

Henri de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, baron de Campagnac, et sa femme Jeanne de Pons, ont reçu d'Antoinette d'Abzac et de Bertrand de Pons écuyer son fils sieur de Saint-Maurice, la somme de 5400 livres tournois comme reliquat de somme due par contrat de mariage. Château de Saint-Maurice, même paroisse, 12 janvier 1601.

Copie 4 pages papier (18 cm x 27 h). Notaire Parrot.

**6 Coté 192 (autre cote 88)**

Sentence rendue par le lieutenant du sénéchal de Périgord à Sarlat en faveur de Denis de la Pujoulie, sieur de la Bourgonnie, contre Henri de Gontaut, sieur de Campagnac. Sarlat, 30 août 1604.

Original parchemin (28,3 cm x 14,7 h) français.

**7 Coté 193 (autre cote 87)**

Transaction passée entre Henri de Gontaut et Denis de la Pujoulie de la Bourgonnie son beau-frère pour terminer le procès au sujet de la dot de Françoise de Gontaut, Gontaut s'engageant à payer la somme de 1050 livres. Notaire Dausset [Sarlat], 30 août 1604.

Copie papier (20,5 cm x 30 h) 8 pages;

**8. Coté 194 (autre cote 86)**

Procuration d'Antoinette d'Abzac, veuve de noble Gui de Pons, seigneur de Saint-Maurice, en faveur d'Henri de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de Campagnac (son beau-fils ?). Notaire Garrigue. Château de Campagnac, 20 septembre 1606.

Grosse papier (17 cm x 25,3 h) 4 pages.

**9 Coté 195 (autre cote 85)**

Transaction entre Armand de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de Campagnac, fils d'Henri, et Helias Marty, sergent royal. Notaire Garrigue. Château de Campagnac, 27 mars 1623.

Copie papier (18,5 cm x 25,2 h) 8 pages.

## 10 Coté 196 (autre cote 82)

Contrat de mariage d'Armand de Gontaut de Saint-Geniès, fils d'Henri et Marguerite de Ceton (ladite Marguerite fille de Daniel de Ceton, seigneur de Ceton, Beton, Pechméja, et de Marguerite de Cladech). Mariage à l'église réformée. Notaire royal Darrière. Château noble de Beton, paroisse de Marnac, 5 juin 1622.

Copie parchemin (63 cm x 63 h).

## 11 Coté 197 (autre cote 84)

5 pièces.

A. Arrêt de la Chambre de l'Edit séant à Castres en faveur de la dame de Campagnac, Marguerite de Ceton, contre Isaac de Gontaut sieur de Saint-Geniès, et François de Clermont, sieur de Monsec Castres, 28 février 1633.

Original parchemin (46 cm x 27,5 h). Sceau de cire blanche sur simple queue disparu.

B. Sommation par Marguerite de Ceton, dame de Campagnac, veuve d'Armand de Gontaut, à Isaac de Gontaut, seigneur du Ruffenq, frère d'Armand, de quitter le château de Campagnac. Château de Campagnac, 1er janvier 1630. Notaire royal Garrigue.

Copie papier (18,5 cm x 25,5 h) 2 pages.

C. "Factum pour dame Marguerite de Ceton, veufve de Messire Armand de Gontaut de Saint Genies"... contre Isaac de Gontaut et François de Clermont, sieur de Monsec. (après le décès de leur frère Armand, Isaac et Gabriel (qui a épousé la soeur du sieur de Monsec- ont demandé le partage du château.

s.l.n.d., [XVIIème s], cahier papier (18 cm 25 h) 16 pages.

D. Avis de M. de Sauvage sur l'arrêt donné en la Chambre de l'Edit à Paris du 21 juillet 1634... (Conseils donnés à Marguerite de Ceton sur la façon de faire exécuter l'arrêt).

Agen, 24 novembre 1634.

Cahier papier (18,5 cm x 25,5 h) 8 pages signé DE SAUVAGE.

E. Assignation à comparaître pour l'avocat de Isaac de Gontaut de Saint-Geniès pour payer les dépens fixés par l'arrêt du Conseil du 27 août 1631. Paris, 6 septembre 1631.

Original papier (20,2 cm x 31,5 h) 4 pages.

**12. Coté 198 (autres cotes : 83, 22 b)**

**2 pièces attachées**

**A.** Appointement par le lieutenant criminel devant la cour (criminel) de Sarlat d'une affaire entre Marie de Clermont, veuve d'Isaac de Gontaut, et Marguerite de Ceton, et interdiction au juge de Campagnac de connaître de cette affaire (signification par sergent royal le 11 août 1635 à Garrigue) Sarlat, 9 août 1635.

4 pages papier (18,8 cm x 25,2 h)

**B** Nouvelle signification à Garrigue, juge seigneurial de Campagnac. Belvès, 12 août 1635. 4 pages papier (18,5 cm x 24,5 h).

**13. Coté 199 (autre cote 81)**

Testament de Bernard de Saint-Geniès. Houlbec en Normandie, 30 avril 1592.

Original papier (18,7 cm x 26,7 h) 4 pages. Papier noirci sur un côté.

**14. Coté 200 (autres cotes : 23 et n° 2)**

**2 pièces.**

**A.** Contrat de mariage d'Armand de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, seigneur de Ruffenc, avec Marque de Montlouis, fille de feu Jean de Montlouis, seigneur de la Serre et de Marguerite Foucauld de Lardimalie. Présents : Jean Foucauld, seigneur de Lardimalie, baron d'Auberoche et gouverneur du comté de Périgord et de la vicomté de Limoges, oncle maternel. Notaire Deglane. Château de Lardimalie, 9 juin 1601. (Ratification au château de la Serre le 19 juin 1601).

Original parchemin en deux pièces cousues (28,5 cm x 84,5 h). Plusieurs passages noircis.

**B** Insinuation du contrat précédent devant Jean de Marquessac, lieutenant général de la sénéchaussée de Périgieux. Cour sénéchale, 21 janvier 1602.

Pièce de parchemin attachée à la précédente par un lien de parchemin (26 cm x 8,5 h).

**15. Coté 203 (autre cote 77)**

Echange entre Armand de Gontaut et Marque de Montlouis, seigneurs de la Serre et Saint-Cirq d'une part, Thène Bouyer de Saint-Cirq d'autre part. Notaire Dubreuilh. Repaire noble de [la] Serre, 5 février [1604 v.st.]

Grosse parchemin (33 cm x 25,5 h).

**16. Coté 204 (autres cotes : 26,76).**

Vente par "Caleys" Bouchier des Plaignes -paroisse de Saint-Cirq- à noble Armand de Gontaut, seigneur de la Serre y habitant, d'une pièce de terre et pré. Notaire (de) Souffron. Château de la Serre, 17 septembre 1608.

Grosse parchemin (31 cm x 21 h). Au pied, reçu du montant des lods et ventes en 1611.

**17. Coté 205 (autre cote 75).**

2 pièces de procédure en demande de reddition de compte faite par Armand de Gontaut, sieur de la Serre à Marguerite de Saint-Astier et ses enfants, fils de Jean Foucault de Lardimalie.

A - Périgueux, 20 mai 1611. 1 pièce papier (18,5 cm x 27,5 h).

B - Périgueux, 27 mai 1611. 1 pièce papier (18,5 cm x 26 h).

**18. Coté 206 (autres cotes : 27, 74).**

Subrogation par Marque de Montlouis, veuve d'Armand de Gontaut, en faveur de Louis Queyrou, marchand du Bugue, de la somme de 39 livres 12 sous due audit feu seigneur par feu Antoine Castaignier, vendue audit Queyrou le même prix. Notaire Eymeric. Château de la Serre, 3 février 1614.

Grosse parchemin (37 cm x 35 h).

**19 Coté 207 (autre cote 73).**

Partage des biens d'Armand de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur du Ruffenq et de Marguerite de Montlouis entre leurs enfants Henri, seigneur de la Serre ; Henriette, femme de Pierre de Cugnac de Quinzac, seigneur de Sermet, habitant le château de Tourondel, juridiction de Villefranche ; Françoise, contenant la description de chacun des lots.

Cahier papier timbré (21 cm x 32 h) 6 pages.

**20. Coté 208 (autre cote 72) 3 pièces.**

A (autre cote BBBB).

Contrat de mariage d'Henri de Gontaut Saint-Geniès, seigneur de la Serre, avec Marguerite de Vassal de la Barde, demoiselle de Brignac, fille de Jean de Vassal et de Jeanne Foucauld de Lardimalie. Château de la Barde, 22 octobre 1630. Notaire Eymeric.

Grosse pièce (17 cm x 23 h) 10 pages.

B (autre cote 14+) idem.

Copie cahier de papier (17 cm x 23 h) 12 pages vérifiées par Montozon, commissaire subdélégué.

C idem.

Copie sur papier timbré (18,5 cm x 24,5 h) faite sur B collatyionnée par Philopold, conseiller à la Cour des aides de Montauban [fin XVIIème ou XVIIIème].

**21 Coté 209 (autres cotes : 71 et 15 +)**

Bail à métairie par Marque de Montlouis et Henri de Gontaut son fils à Girou et Geoffroi de Soufrong, frères de Saint-Cirq, de la métairie de Saint-Cirq. Notaire Queyrel. Château de la Serre, 19 mars 1632.

Copie sur papier (18,5 cm x 24 h) 8 pages.

**22 Coté 210 (autres cotes : 16,68).**

Ordonnance de Louis XIII commettant le capitaine sieur de la Serre pour lever une compagnie de 100 hommes à pied sous l'autorité du duc d'Epéron, colonel général de l'infanterie. Fontainebleau, 8 juillet 1635.

Parchemin (42 cm x 22 h). Signé Louis. Sceau sur simple queue découpé.

**23 Coté 211 (autres cotes : 70, 17)**

Vente par Henri de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de la Serre, à Jean Roussel, maréchal du village des Plagnes, d'une maison et deux pièces de terre au même village au prix de 100 livres.

Notaire Garrigue. Village du Cluzel (Saint-Cirq), 22 septembre 1642.

Copie sur papier (18,5 cm x 27,7 h) 4 pages.

**24 Coté 212 (autre cote 69).**

Bail de terre à complan aux frères. Pierre et Thony Peyre, habitants de Saint-Cirq, par Henri de Gontaut, seigneur de la Serre. Notaire Tailhet ? Château de la Serre, 18 novembre 1660. Copie papier (19 cm x 29,5 h). 4 pages.

**25 Coté 213 (autre cote 67) 3 pièces.**

A (autres cote CCCCC).

Testament d'Henri de Gontaut Saint-Geniès, seigneur de la Serre et du Grellier contenant des dispositions en faveur de Jean, écuyer, seigneur de Saint-Geniès, Jean, sieur de Saint-Cirq ; Pierre, sieur de Mont Louis ; Peyrot, sieur de Gontaut ; Jean, sieur du Clauzel ; Henrie, demoiselle de Saint-Cirq, ses fils et fille. Rédigé par le notaire Teilhet et signé du testateur. Ouverture du testament le 4 décembre 1666. "Maison" de la Serre, 2 décembre 1665.

Copie cahier papier (18,5 cm x 25,5 h) 8 pages.

B (autres cotes : 10, n°2).

Idem

Copie contemporaine (18,5 cm x 25,5 h) vérifiée et paraphée par Montozon, commissaire subdélégué. 12 pages papier.

C Idem.

Copie cahier papier timbré (18,5 cm x 24,5 h) 12 pages. Collationné par Philopold comme 20/C.

**26 Coté 215 (autre cote 66).**

Testament de noble Jean de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, sieur de la Serre, habitant du présent Château. Ses héritiers universels par moitié sont Jean de Gontaut, sieur du Clauzel, et Henrie de Gontaut. Notaire Reynal. Château de la Serre, 7 mai 1676.

Copie sur papier timbré (17,5 cm x 25 h) 4 pages.

**27 Coté 216 (autre cote 63) (2 pièces).**

A (autre cote 13 +).

Contrat de mariage de Jean de Gontaut de Saint-Geniès, chevalier, seigneur de la Serre et du Clauzel, habitant le château de la Serre, avec Jeanne de Royère, demoiselle de la Borie, fille de feu Jacques de Royère, écuyer, seigneur de Bellet (paroisse de Plazac) et de Françoise du Faure. Château de Bellet, 22 février 1689. Notaire Reynal.

Copie sur parchemin timbré (21 cm x 28 h) 4 pages.

B Insinuation devant François Duchesne, juge mage et lieutenant général. Cour sénéchal à Périgueux, le 10 mai 1680.

Pièce parchemin (29,3 cm x 13,8 h).

**28. Coté 217 (autres cotes : 6,64).**

Contrat de mariage de Félix de Gontaut (de Biron) seigneur de la Serre, Belet etc., fils de Jean et de Jeanne de Royère, avec Marianne du Castain, fille de feu messire Jean du Castain, seigneur de la Vigeyrie et d'Henri Gontier, habitant la maison nobles de Baudy à Mauzac. Notaire Soufron. Village du Breuilh, paroisse de Saint-Sulpice-du-Bugue, 15 juin 1723.

Expédition signée des parties et témoins (et insinuée au Bugue le 29 juin 1723) (18,5 cm x 24h) , 4 pages papier.

**29 Coté 218 (autres cotes : 7 + et 62).**

Arrentement par Félix de Gontaut, seigneur de la Serre, Saint-Cirq, etc. habitant le château de Saint-Cirq, à Jean Meyriguat meunier habitant du Moulinet paroisse de Mauzac, d'une pièce de terre au cingle de Mauzac dans la directe de l'archevêque de Bordeaux. Notaire Albucher, Bourg du Bugue, 18 mars 1760.

Copie (insinuée au Bugue le 1er avril 1760) papier (18,2 cm x 24 h) 4 pages.

**30 Coté 219 (autres cotes : 8 + et 65).**

Reconnaissance de rentes par Girou Delbreil dit Roudier habitant du Peuch, paroisse de Tayac, dues à Félix de Gontaut comme coseigneur des tènements des Plaignes (à Saint-Cirq) et de Merliaud (à Tayac). Notaire Albucher. Château de Saint-Cirq, 28 mai 1760.

Copie (insinuée au Bugue le 10 juin 1760) papier (18,5 cm x 24 h) 4 pages.

**31 Coté 220 (autres cotes : 9 + et 60).**

Testament mystique de Félix de Gontaut, époux de Madeleine Delors, seigneur de Saint-Cirq. Château de Saint-Cirq, 12 octobre 1762 suivie de l'acte de suscription. Saint-Marcel du Bugue, 25 octobre 1762 et du procès-verbal d'ouverture. Bourg de Saint-Cirq, 24 janvier 1772.

Copie (contrôlée au Bugue le 1er février 1772) sur parchemin (20 cm x 27,4 h) 8 pages.

**32 Coté 221 (autres cotes : 3 + et 61).**

Vente par Charles Félix, comte de Gontaut Saint-Geniès, chevalier colonel régiment de Tournaisis, habitant au château de Mauzac, à Bernard Delbairon, négociant de Plazac, du fief et du domaine de Bellet dans la paroisse de Plazac, relevant en suzeraineté de l'évêque de Périgueux, pour la somme de 13000 livres.

Témoin Jean François de Gontaut, marquis de Montferrand, seigneur de la Salle, coseigneur de Sainte-Orse, son beau-père. Château de la Salle (Saint-Orse), 12 février 1769.

Copie (contrôlée et insinuée à Thenon le 12 février 1769) papier (18,5 cm x 24 h).  
Notaire Rousselot de Beaulieu.

### **33 Coté 224 (autre cote 52)**

"Mémoire pour l'ordre de Saint-Louis" retraçant la carrière et les états de service du comte de Gontaut Saint-Geniès maréchal de camp (Charles Félix) depuis son entrée à l'armée en 1743 jusqu'en 1780 et indiquant la date de naissance de ses quatre enfants. s.l.n.d.

Papier (23,2 cm x 37 h) deux feuillets.

### **34 Coté 225 (autres cotes : 2 + et 59)**

Contrat de mariage entre Charles Félix, comte de Gontaut Saint-Geniès, colonel au régiment de Tournaisis, et Marie-Anne de Gontaut de Montferrand, fille de Jean-François, marquis de Montferrand et Marie-Blaise de Malet de la Jorie. Notaire Rousselot de Beaulieu. Château de la Salle, 5 février 1769.

Copie parchemin (20 cm x 27,5 h) insinuée à Thenon le 12 février 1769), 4 pages.

### **35 Coté 225/2 (autre cote 57)**

Contrat de mariage entre Peyrot de Gontaut de Saint-Geniès, habitant au château de la Serre, (assisté de Jean son frère aîné et de François de Vassal seigneur de la Barde, son oncle) et Marie Estais, fille de Guillaume, sieur du Claux et d'Henriette de Larmandie. Mariage à l'église réformée. Notaire Guillaume Dubreuil. Village du Clauzel (Saint-Cirq) 12 mai 1666.

Copie par le notaire Pourtel, gendre de Dubreuil (16,3 cm x 22,8 h) papier 8 pages.

### **36 Coté 226 (autre cote 58)**

Testament de Félix de Gontaut, chevalier, seigneur de Saint-Cirq (veuf de Marguerite du Monteil) Héritier universel son petit-fils Frédéric, fils de feu Frédéric et de Marie de Vaucocour. Notaire Rey. Le Clauzel (Saint-Cirq), 39 avril 1756.

Copie collationnée parchemin (20,3 cm x 27,5 h) 4 pages.

### **37 Coté 227 (autre cote 56)**

Mariage entre Philippe d'Aydie de Ribérac, dame de Cuzorn, et Etienne de Gontaut de Saint-Geniès. s.l.n.d.

Copie informe (XVIIème s) papier (17 cm x 24 h) 4 pages. Mention d'une insinuation à la sénéchaussée d'Agen.

**38 Coté 228 (autre cote 55)**

Testament d'Etienne de Gontaut. Château de Cuzorn en Agenais, 23 juillet 1578.

Copie (vidimée et collationnée le 25 décembre 1666 à Gavaudun) papier (17 cm x 24 h). 12 pages.

**39 Coté 229 (autres cotes 54, n° 58)**

Testament mystique d'Etienne de Gontaut, chevalier, vicomte de Saint-Julien. La Tour de Ségur, juridiction de Puinormand, 18 avril 1585. suivi de la suscription dans la maison du notaire Didier Bertrand au bourg de Faise, paroisse de Lussac en Puynormand, le 19 puis du procès-verbal d'ouverture. Bergerac, 4 mars 1597.

Pièce parchemin (53,5 cm x 56 h).

**40 Coté 229 bis (autre cote 53).**

Lettres royales prorogant la nomination comme économe de l'abbaye du Bugue d'Etienne de Gontaut pour une durée d'un an en l'absence d'une nouvelle abbesse (mort le 15 juillet 1592 de Gabrielle Dufraisse). 14 février 1596.

Copie informe (s.d.) d'un vidimus fait sur l'original devant le sénéchal de Périgueux en 1596 (l'original se trouvant dans le trésor de l'abbaye du Bugue) 1 feuille papier (17 cm x 24 h).

**41 Coté 230**

Testament de Philippe d'Aydie de Ribérac, veuve d'Etienne de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de Cuzorn, Laval, Lamongie etc. Substitution en faveur de ses neveux Armand et Guy d'Aydie. Notaire Vidal. Château de Cuzor en Agenais, 16 décembre 1597. Insinuation à la sénéchaussée de Bergerac le 7 juin 1610, et à la sénéchaussée d'Agen le 1er juin 1634.

Copie collationnée 1663 papier (17,5 cm x 24,5 h) 24 pages.

**42 Coté 231 (autre cote 95) 2 pièces.**

A Ordonnance du duc d'Epéron, gouverneur général en Guyenne : obligation de logement et fourniture de vivres pour les villes de Moissac et Lauzerte, chacune à 6 compagnies du régiment du sieur de Cuzol. Au verso : mandement du baron de Cuzols pour faire recevoir son capitaine. Bordeaux, 22 août 1635 ; Cuzor, 30 août 1635.

Copie vidimus sur l'original présenté par Jean de Gontaut de Saint-Geniès, 1 feuille papier (17 cm x 23,5 h).

B (autres cotes : 99, CC 1)

Extrait des registres paroissiaux de l'église de Saint-Cirq du Bugue, baptême de Félix de Gontaut, fils de Jean , seigneur de la Serre, et de Jeanne de Royère. 22 mai 1688.

Extrait accompagné d'une attestation du curé Desvignes, 4 juin 1786. 1 feuille de papier (18,5 cm x 24 h). Sceau de cire rouge 0 2 cm de Pierre de Moulinard, conseiller au présidial de Périgueux, en bas à gauche.

**43 Coté 233 (autre cote 96)**

Testament de Jean de Gontaut, baron de Cuzols. Héritière universelle sa femme Jeanne de Chasteauneuf. Legs de 1000 livres pour faire un hôpital près de l'église de Cuzols. 14 novembre 1635. Suscription du même jour.

Copie cahier (17,3 cm x 24,5 h) 8 pages papier.

**44 Coté 301 (autres cotes : 79, 201, 24 +)**

Acte de notoriété pour Armand de Gontaut de Saint-Geniès, sieur de la Serre : transcription de la pièce 2 (alias 188) "Mémoire de la nativité"... Campagnac, 23 février 1604.

Cahier (18,5 cm x 25,2 h) 8 Pages papier.

**45 Coté 302 (autres cotes : 202, 25 +, 78)**

Vente par Gehandou Huguet, habitant du bourg de Saint-Cirq, à noble Armand de Gontaut, écuyer, seigneur de la Serre, d'une pièce de terre. Notaire (de) Souffron. Château de la Serre, 10 avril 1607.

Copie parchemin (29,7 cm x 28,2 h)

**46 Non coté (autres cotes : B1, 100)**

Convention entre les enfants de Jean de Gontaut, seigneur de la Serre et de Jeanne de Royère pour le partage des biens de leurs père et mère. Confection de deux lots et arbitrage du comte de Labesse. Le Bugue, 30 janvier 1720.

Pièce papier (19,3 cm x 31 h) 4 pages. Signatures des parties.

**47 Non coté (autres cotes : 98, C1)**

Transaction entre Marie de Berthonneau, veuve de noble Henri de Saint-Geniès, écuyer, seigneur de la Serre, habitante du château de Falguerat, paroisse de Saint-Chamassy, et les enfants dudit Henri au sujet des droits, de celle-ci. Bourg du Coux, 29 janvier 1676 (contenant le contrat de mariage Gontaut-Berthonneau du 11 février 1651). Notaire Reynal.

Copie papier (17,5 cm 25 h) 6 pages.

**48 Non coté (autres cotes : 97, D1)**

Sommation par Henri de Gontaut de Saint-Geniès, écuyer, sieur de la Serre à ses soeurs, Françoise et Henrie, d'exécuter le partage des biens de leur défunt père. Notaire Eymeric. Château de la Serre, 16 juillet 1635.

Copie papier (18,5 cm x 24,5 h) 4 pages avec attestation du seing du notaire par Mater, sous-doyen au présidial de Sarlat, 1er juillet 1786. Sceau de Mater en cire rouge O 2 cm.

**49 Non coté (autres cotes : 101, BB1)**

Quittance délivrée par Mathieu Imbert, sieur de Sourbeau, comme marie de feu Gabrielle de Royère, de la somme de 6 livres 10 sous reçue de Félix de Gontaut, écuyer. Notaire royal Fayard. Bourg de Plazac, 29 juillet 1716.

Copie parchemin (34 cm x 16,2 h) (contrôlée à Thenon le 23 mai 1786).

**50 Non coté (autre cote 80) 2 pièces.**

A Contrat de mariage entre Armand de Gontaut et Marque de Montlouis. Cf pièce 14 A et B (coté 200). Copie collationnée [XVIIIème s], cahier papier (18,5 cm x 24 h) 12 pages.

B Idem.

Copie collationnée 1783 cahier papier (18,5 cm x 24 h) 12 pages.